

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le lundi 20 juin 2016, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 20h20 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, M. Loïc GRABER, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, M. Christophe GEOURJON, M. Bruno CHARLES, Mme Ivana PLAISANT, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI.

EXCUSES :

Mme Marie-Madeleine FIERS
Mme Claire SADDY
M. Richard BRUMM
M. Thierry BRAILLARD
Mme Corinne IEHL
M. Kear Kun LO
M. Kader CHARNI
Mme Agnès MARION

POUVOIR A :

Mme UBALDI-CLARET
M. GRABER
Mme PICOT

Mme LA MAIRE: Avant de démarrer le conseil, je vous propose d'observer une minute de silence en hommage aux victimes d'Orlando et, plus près de nous, aux deux policiers Jean Baptiste Salvaing et Jessica Schneider, assassinés à Magnanville. Je vous remercie.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 31 MAI 2016 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

1 - Programmation financière 2016 au titre de la politique de la ville - volet habitat, GSUP investissement et fonctionnement - Changement d'objet pour une subvention allouée en 2013 à l'Association « PIMM'S Lyon Agglomération ».

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Deux subventions pour le 7^e arrondissement, en investissement et en fonctionnement.

Vous savez que malgré un contexte contraignant des finances publiques, nous souhaitons cependant maintenir notre niveau d'engagement dans les quartiers les plus en difficulté ; c'est pour cela que je vous propose, mes chers collègues, de donner un avis favorable à ces subventions : une subvention de fonctionnement à Grand Lyon Habitat pour l'accompagnement et l'entretien des espaces sur utilisés dans le quartier de Gerland pour 6000 euros. Et trois subventions d'équipement toujours pour Grand Lyon Habitat, une pour le soutien à l'amélioration des logements occupés dans le 7^e pour 5 000 euros, des fonds de petits travaux suite à des actes de vandalisme sur les parties communes, aires de jeux, pour 12 000 euros et le changement des bancs Cité Jardins pour 17 500 euros. Le montant des subventions est de 24 500 euros.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit consentie par la ville de Lyon au profit de l'Association AJD Maurice GOUNON, pour la mise à disposition d'un immeuble sis 8 rue Pasteur à Lyon 7e – EI 07042

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Depuis septembre 2013, en raison de l'augmentation de la demande, la Ville de Lyon contribue au développement de l'offre de logements adaptés à destination des personnes en situation précaire en mettant à disposition temporaire un bâtiment composé de 4 logements et de parties communes dont elle est propriétaire, situés 8 rue Pasteur à Lyon 7^e.

La convention en cours arrive à son terme et je vous propose de donner un avis favorable à sa reconduction du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 466 740 euros - Autorisation de signer les conventions de financement.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Des subventions que l'on voit chaque année ; je suis très fière à chaque fois de les présenter puisqu'il s'agit de la délégation que je porte en mairie centrale.

Ce sont des subventions pour un montant de 1 466 740 euros et l'autorisation de signer les conventions qui vont avec.

Pour le 7^e arrondissement, nous sommes concernés par l'Entraide Protestante, par le Foyer Notre Dame des Sans Abri et par le MAS.

Je vous laisse le soin de consulter le tableau dans le corps de la délibération et je vous remercie très sincèrement de donner un avis favorable à ce dossier qui a un véritable sens aujourd'hui où notre pays et le monde vivent des moments difficiles.

M. BLACHIER : *Conformément à la réglementation, lorsque l'on a un intérêt ou une responsabilité dans une association citée dans une délibération, on ne participe pas au vote : ce sera mon cas concernant l'Entraide Protestante.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Conseiller intéressé, M. BLACHIER ne prend pas part au vote)

4 - Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Je ne vais pas redire l'intérêt qu'ont les associations d'anciens combattants, de porter l'esprit de la défense et de transmettre le devoir de mémoire.

Nous sommes concernés dans le 7^e arrondissement par six associations : Le Mouvement d'Union et d'Action des Déportés et Internés de la Résistance, Les Messagers de la Mémoire – Forum international des jeunes pour la mémoire, la Fédération des Amicales Régimentaires et d'Anciens Combattants de Lyon et sa région, l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre, l'Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre section de Lyon 7^e, l'Association Nouvelle des Anciens et Amis de l'Indochine de la région lyonnaise.

Vous trouverez les montants de subventions proposées dans la délibération et, je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 - Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps, au titre de l'année 2016, pour un montant total de 89 600 euros.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : En l'absence de ma collègue Marie-Madeleine FIERS, je rapporte ce dossier qui concerne l'attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps, au titre de l'année 2016, pour un montant total de 89 600 euros.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 - Attribution de subventions de fonctionnement à 37 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 259 000 euros - FIC et approbation des conventions correspondantes.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Ce rapport concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à 37 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 259 000 euros.

Notre arrondissement est concerné par deux projets : la subvention accordée à Balises d'un montant de 8 000 euros et un autre montant de 3 000 euros pour la compagnie Ampoule Théâtre.

Balises, c'est la fédération des théâtres indépendants de la Métropole de Lyon, situé à l'Elysée. Elle vise à regrouper les différentes scènes indépendantes dans l'agglomération pour leur permettre d'avoir des programmations communes, de pouvoir mutualiser un certain nombre de spectacles, de faire une communication commune, d'offrir des dispositifs de réduction sur un certain nombre de billets.

Cette mutualisation est importante parce qu'elle permet d'avoir un fonctionnement culturel qui a devancé la métropolisation et qui fédère aujourd'hui une quarantaine de lieux dans l'agglomération.

Ampoule Théâtre est une compagnie qui vise à rassembler des disciplines qui au premier abord semblent très distinctes.

C'est une jeune compagnie qui propose un travail de recherche autour des objets Smartphones dans le cadre du « Vivier ».

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 136 500 euros - Approbation d'une convention avec la Compagnie Propos.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Nous passons du théâtre à la danse et dans le 7^e arrondissement, c'est le collectif « Arrangement Provisoire » qui a été créé par un chorégraphe catalan Jordi GALI.

C'est un dialogue entre geste et objet, au cœur de ses dernières créations. C'est une subvention de 2 000 euros et je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 - Programmation de la Fête de la Musique 2016 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 28 800 euros - Approbation de conventions types.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : La Fête de la Musique que nous allons tous découvrir demain est concernée dans le 7^e arrondissement par deux des dossiers que l'on va voter.

L'essentiel de la fête de la musique, c'est le fait de bénévoles, de structures variées et de dispositifs un peu plus ambitieux pour fédérer les acteurs que la ville de Lyon a décidé d'encourager depuis des années.

Concernant notre arrondissement, c'est d'une part le square Aristide Briand – association FATE – pour un montant de 500 euros et le deuxième élément c'est Electro et la musique indépendante pour un montant de 6 000 euros.

On fédère 25 associations de Lyon ; la plupart du temps les artistes ne sont pas rémunérés mais il y a un besoin de logistique, de structure, de rémunération des techniciens, assez important vu que c'est une des animations les plus importantes pour la Fête de la Musique dans notre ville.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9 - Attribution de subventions pour un montant total de 22 000 euros, à différents projets de consommation responsable portés par des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire - Approbation d'une convention annuelle mixte.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Par sa délibération du 28 septembre 2015, la municipalité a défini sa stratégie globale en matière d'économie sociale et solidaire. Cette stratégie comprend en particulier un axe concernant la consommation responsable, dans lequel s'inscrit explicitement le développement de l'alimentation durable. La mise en œuvre de cette stratégie repose en particulier sur le soutien à différents acteurs du territoire.

Quatre associations sont concernées à Lyon, dont une dans le 7^e arrondissement, c'est l'association LE BOL.

L'association « BOL » organise chaque automne la quinzaine des récoltes, événement grand public qui permet de promouvoir les productions alimentaires locales, les jardins partagés, l'agriculture urbaine et toutes les initiatives de résilience alimentaire du territoire.

L'association BOL, pôle de coopération sur l'alimentation regroupe 25 structures impliquées dans la filière alimentaire durable comptabilisant environ 80 salariés et 5 M€ de chiffre d'affaires cumulés, des centaines de producteurs et de bénévoles, des milliers de consommateurs.

Ce pôle de coopération autour de l'alimentation a pour objectif de mettre en lien les organisations de l'économie sociale et solidaire, de favoriser le développement de coopérations et de mutualisations entre ses structures membres pour que chacune se consolide et se développe, de participer à la construction d'un système agro-alimentaire local, solidaire, écologique et de professionnaliser les acteurs.

Par ailleurs, l'association travaille à augmenter la visibilité des structures et la communication auprès du grand public à travers plusieurs actions dont l'organisation de la "Quinzaine des récoltes" : durant la période fin septembre-mi-octobre, il s'agit de mener une campagne de communication commune autour d'événements portés par chaque structure : portes ouvertes, débats, marchés.

L'organisation d'un événement commun, "la Fête des Récoltes", fin septembre sur les berges du Rhône a réuni environ 30 000 personnes en 2015, propose aux Lyonnais une cuisine participative et des activités pédagogiques.

Le budget de l'action s'élève à 53 360 euros.

Au regard des enjeux d'activité économique, d'emploi et de sensibilisation des consommateurs, je vous propose d'accorder à l'association BOL une subvention de 6 000 euros pour favoriser la structuration et la visibilité de la "filière" alimentaire durable locale à travers la fête des récoltes et la poursuite des projets de mutualisation logistique.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 - Convention entre la ville de Lyon et la Caisse des Ecoles sur le Projet de Réussite Educative (PRE) 2016.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne la convention entre la ville de Lyon et la Caisse des Ecoles sur le Projet de Réussite Educative (PRE) 2016.

Comme vous le savez, la Caisse des Ecoles est chargée de la mise en œuvre des projets de réussite éducative. Cela s'adresse prioritairement aux enfants et adolescents présentant des signes de fragilité au sein des écoles maternelles, primaires et des collèges situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, dans les quartiers en CUCS.

La ville de Lyon apporte un soutien financier au niveau de la coordination du projet de réussite éducative, dans les territoires concernés, de la prévention médico-sociale de l'enfant, des actions PRE dans les territoires classés en réussite éducative.

Il est important de formaliser la présente convention qui permettra de rembourser à la ville, les dépenses engagées dans ce cadre là.

Merci de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 - Attribution de subventions de fonctionnement à 10 structures socio-éducatives et à la Caisse des Ecoles de la ville de Lyon, dans le cadre du "dispositif ticket sport", pour un montant total de 30 545 euros - Signature de conventions d'application.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Le « dispositif ticket sport », mis en place en 1995 par la ville de Lyon, est le produit d'une réflexion menée dans le cadre de la « Politique de la Ville ». C'est un outil qui sert de suivi éducatif et social et bénéficie à des enfants dont les familles ont de très faibles revenus.

Il s'agit d'une aide individuelle, sous forme de ticket modérateur (participation) qui permet à des jeunes en difficulté socio-économiques de s'insérer dans un club ou une association pour pratiquer une activité sportive ou culturelle régulière et de bénéficier d'un accompagnement pédagogique concerté en lien avec leurs familles.

Le montant total des subventions des subventions à ces 10 structures est de 30 545 euros.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Pour l'année 2016, l'opération « Lions du Sport » a été reconduite afin de récompenser les associations et clubs de quartier, avec un mécanisme d'attribution que vous connaissez maintenant.

Je vous propose d'appliquer les modalités des Lions du Sport et d'accepter d'affecter les subventions au titre du mois de juillet 2016, soit au total 18 000 euros.

Si ces dispositions vous agréent, merci de voter favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : *Merci. Il faut peut-être préciser que dans le 7^e arrondissement, 1 000 euros sont alloués au Secteur bouliste Rive Gauche et 1 000 euros pour les Archers du Lugdunum.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité Régional de la Retraite Sportive Rhône-Alpes pour la 1ère édition de « NordicWalk in Lyon» du 15 au 16 octobre 2016. Approbation d'une convention mixte.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Le Comité Régional de la Retraite Sportive Rhône-Alpes organise l'événement « Nordic Walk in Lyon » le samedi 15 et le dimanche 16 octobre 2016. Il s'agit d'un événement de marche nordique, sous forme de randonnée urbaine dont le départ et l'arrivée se déroulent au parc de Gerland.

Le Comité Régional de la Retraite Sportive Rhône-Alpes a pour objet de favoriser le développement de la pratique physique et sportive adapté au temps de la retraite ou au temps assimilé, sans idée de compétition, de valoriser la préservation du capital de la santé des pratiquants sportifs âgés, promouvoir la convivialité par la pratique en groupe et de proposer, organiser, centraliser, coordonner des stages de formation à destination des adhérents et des animateurs en liaison avec la Commission Fédérale de la formation.

Cette première édition du « Nordic Walk in Lyon » permet de faire découvrir la marche nordique. Sport de plein air, il s'agit d'une marche accélérée avec des bâtons de marche spécifiques. Extrêmement populaire dans les pays scandinaves, cette discipline se pratique été comme hiver. C'est un dérivé du ski de fond.

Le dimanche 16 octobre, différents parcours seront proposés à travers la ville en passant par Confluence et la Presqu'île jusqu'à la colline de Fourvière, trois distances sont prévues : 12 km (120 m de dénivelé cumulé) ; 19 km (450 m de dénivelé cumulé).

Cette manifestation permet ainsi de faire découvrir une nouvelle discipline aux Lyonnais, de leur proposer de participer à une épreuve sportive encore peu connue et permettant ainsi de découvrir Lyon autrement.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 104 500 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 15 000 euros au Comité Régional de la Retraite Sportive Rhône-Alpes.

Si ces dispositions vous agréent, merci de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Association Ligue d'Athlétisme Rhône-Alpes pour la 1ère édition de « la Semaine de la Forme », du 3 au 8 octobre 2016 dans le 7e arrondissement.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : L'Association Ligue d'Athlétisme Rhône-Alpes organise la 1ère édition de « la Semaine de la Forme », du 3 au 8 octobre 2016, dans le quartier de Gerland dans le 7e arrondissement de Lyon. Les lieux sont encore à l'étude : Palais des Sports, Plaine des Jeux et Stade de Gerland.

Ces deux dernières années, « Les Rencontres de la Forme » se sont déroulées sur une seule journée et ont mobilisé plusieurs milliers de personnes autour d'un l'objectif : celui de sensibiliser les populations sur l'importance de préserver son capital physique tout au long de sa vie.

Les objectifs de l'association pour cette édition sont d'organiser une manifestation conviviale orientée sur la prise de conscience du bien-être par le sport et de rassembler le public sénior autour d'activités multiples et variées.

Pour l'organisation de cet événement, l'association sollicite une aide financière de la ville de Lyon à hauteur de 10 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 85 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 5 000 euros à l'association Ligue d'Athlétisme Rhône-Alpes.

La délégation Liens intergénérationnels et Personnes âgées souhaite également allouer une subvention de 5 000 euros à cette association.

Si ces dispositions vous agréent, merci de voter favorablement ce rapport.

Mme RIVOIRE : *Je voulais simplement préciser que je soutiens, dans le cadre de ma délégation, cette subvention à hauteur de 5 000 euros parce que la Ligue d'Athlétisme a un vrai travail sur le vieillissement et avec Yann CUCHERAT, on travaille sur ces problématiques et sur la prévention. Ensemble, nous soutenons cette association.*

Elle organise régulièrement les rencontres de la forme et tous les lundis au stade de Gerland, il y a des rencontres avec des personnes âgées et des moins âgées pour un travail sur la prévention par l'activité physique.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15 - Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'Association Lyon VTT pour l'organisation de la manifestation "Lyon Free Bike", le 11 septembre 2016. Approbation d'une convention mixte.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Cette randonnée urbaine est devenue le « rendez-vous vélo » à Lyon et permet de proposer à tous, vététistes et cyclistes confirmés, occasionnels ou débutants, des parcours inédits et conçus en milieu urbain.

Pour l'édition 2016, les trois parcours historiques ont été remaniés et un parcours supplémentaire est proposé : découverte du patrimoine » de 28 km.

Le nombre de participants est limité à 7 800 participants afin d'éviter les embouteillages et ralentissements constatés ces dernières années.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 35 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 175 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT.

Si ces dispositions vous agréent, merci de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association "Génération Roller", pour l'organisation de la 13e édition de "Lugdunum Roller Contest", le 25 septembre 2016.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : L'association « Génération Roller » organise la 13^e édition du « Lugdunum Roller Contest », le dimanche 25 septembre 2016, sur la place Bellecour.

Comme chaque année, l'événement débute par la traditionnelle randonnée nocturne le vendredi 23 septembre, « Randonnée Spéciale Contest », ouverte à tous, avec un départ place

Bellecour. Le parcours prévu, en cours de finalisation, est une boucle de 15 kilomètres au cœur de la Presqu'île et en bordure du Rhône.

Le dimanche 25 septembre, plusieurs épreuves et initiations sportives auront lieu toute la journée place Bellecour. Comme les années précédentes, l'événement accueillera une étape de la Coupe de France de vitesse avec un parcours ultra urbain au départ de la place Bellecour, entre Presqu'île et quais du Rhône :

Les objectifs de l'Association pour cette 13^e édition sont notamment de promouvoir cette discipline auprès du public lyonnais et de rendre cet événement unique en France et assurer son rayonnement international.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 8 000 euros à l'association Générations Roller.

Si ces dispositions vous agréent, merci de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association "La Rage" pour l'organisation de la manifestation « BMX Street Station », du 3 au 4 septembre 2016.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Cette 7^e édition se déroulera sur deux jours et sur trois sites : sur les marches de la rampe près de la place du Maréchal Foch à Lyon 6^e, place Guichard à Lyon 3^e et à nouveau au cœur du skatepark de Gerland à Lyon 7^e.

Les objectifs de l'Association sont pour cette nouvelle édition sont de promouvoir cette discipline auprès du public lyonnais, d'organiser une compétition de qualité et de haut niveau et de participer au développement de la pratique du BMX inscrite dans la culture urbaine d'aujourd'hui.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 5 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 22 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et au rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 4 000 euros à l'association « La Rage ».

Si ces dispositions vous agréent, merci de voter favorablement ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 103 900 euros - exercice 2016.

Rapporteur : Sarah PEILLON

Mme PEILLON : La ville de Lyon s'investit, depuis plusieurs années, pour la promotion et l'amélioration des droits des femmes et l'égalité femmes-hommes, ces valeurs étant fondamentales pour la démocratie. La ville de Lyon a ainsi signé, en 2012, la « Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale ».

C'est pourquoi la ville de Lyon poursuit son engagement pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et a initié 2 Plans d'action successifs en 2012 et en 2016.

La ville de Lyon apporte également son soutien à des structures et à des associations qui se mobilisent pour la reconnaissance effective des droits des femmes, pour corriger des situations d'injustice et de discrimination, pour sensibiliser contre les stéréotypes ou les préjugés, s'efforçant ainsi d'améliorer la vie quotidienne des femmes, mais aussi des couples et des familles.

Cette délibération propose d'attribuer des subventions et de soutenir différentes initiatives en apportant une participation financière au titre de l'année 2016, à un certain nombre de structures pour un montant total de 103 900 euros.

Le 7^e est concerné par le MAS qui propose un hébergement en logement temporaire et, l'accompagnement de femmes victimes de violence conjugale, en situation d'urgence, avec ou sans enfants pour un montant de 9 500 euros.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DESRIEUX : *C'est une remarque sur un thème général mais nous voterons pour ce rapport. Il est regrettable que dans certains dossiers pour lesquels nous avons plusieurs associations pour lesquelles nous votons des subventions, nous n'ayons pas toujours le montant du budget de l'association, ce qui permet de nous repérer par rapport au pourcentage, à la représentativité du soutien de la ville de Lyon.*

Dans ce dossier comme dans un autre qui suivra plus tard, c'est regrettable de ne pas pouvoir se situer par rapport à la ville de Lyon qui apporte son soutien pour ces associations.

Mme AIT-MATEN : *Je vais vous répondre rapidement : ces dossiers sont abordés en commission « affaires sociales » que je préside ; les renseignements sont donnés lors de cette commission, ils ont été demandés par l'opposition, cela a été fait et c'est regrettable que l'information ne soit pas redescendue jusqu'à vous.*

Comme je vous l'ai déjà dit, vous êtes la bienvenue dans notre commission ; ainsi, vous aurez tous les éléments de réponse.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19 - Lyon 7^e - Mise à disposition par la ville de Lyon dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif au profit de la SASP LOU RUGBY du tènement immobilier situé 353 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Suite au départ de l'OL, nous avons passé en dernier conseil d'arrondissement et au dernier conseil municipal, une délibération concernant le centre Tola Vologe qui permettra d'accueillir la ligue Rhône-Alpes de football et de lui permettre de développer son offre sportive notamment, en destination des amateurs, jeunes et moins jeunes y compris des habitants du 7^e arrondissement.

Ce dossier concerne l'autre tènement important, à savoir le tènement du 353 avenue Jean Jaurès qui comprend le stade de Gerland.

Il s'agit donc d'une emprise générale de 15 ha qui comprennent le stade et les équipements intégrés. Ce projet de délibération consiste à autoriser la ville de Lyon à conclure un bail emphytéotique administratif pour une durée de 60 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, à destination de la SASP LOU RUGBY, afin de pouvoir y développer une enceinte à usage sportif, un centre de formation, un centre d'entraînement ainsi qu'un certain nombre de constructions, dans le respect des dispositions d'urbanisme et des règles liées aux monuments historiques.

En contrepartie, le LOU s'engage à réaliser sur ces 60 années, un investissement de 66 millions d'euros permettant à la fois, les travaux pour établir l'activité rugbystique comprenant la reconfiguration des tribunes, la réfection de la pelouse, la construction d'un centre d'entraînement et de formation ainsi que la rénovation de l'espace réceptif et d'autres constructions.

En contrepartie également, la SASP LOU RUGBY s'engage à verser une redevance annuelle de 300 000 euros, part fixe, (avec un différé de paiement de quelques années qui sera reporté sur les années suivantes) mais également, une part variable calculée à la fois sur les activités événementielles, sur les valeurs locatives des nouvelles constructions autorisées dans le cadre de ce dispositif et sur un éventuel contrat du stade.

Concernant les clubs actuellement accueillis dans cette enceinte, aujourd'hui il y a le Lou football et le Lyon Athlétisme, ils font l'objet de toute l'attention de l'adjoint Yann CUCHERAT en charge du sport, afin de trouver une solution de relocalisation ou de redéveloppement de leur activité, notamment pour le LOU Football. Ils disposent jusqu'en 2018, pour pouvoir utiliser le stade de Gerland.

C'est après 2018 qu'il faudra trouver des solutions de relocalisation ; les choses sont bien avancées avec ces deux clubs.

Concernant enfin le troisième équipement (je ne doute pas que vous me reposerez quelques questions dans un instant), la piscine de Gerland, la mise en application de ce bail au 1^{er} janvier 2017 signifie donc le transfert de la ville de Lyon à la SASP LOU RUGBY de l'ensemble des équipements et donc, de la piscine de Gerland qui sort donc du service public ville de Lyon, à cette date, ce qui signifie que la saison d'été 2016 n'est pas impactée par ce bail.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Mme DAGORNE : *Effectivement, nous sommes déjà intervenus le 31 mai sur les craintes que nous avons sur le devenir des clubs de proximité, de leur accueil et de leurs possibilités de développement d'activités ou du maintien d'activités de manière générale sur notre arrondissement, à plus longue échéance sur la ville.*

Monsieur GRABER, vous avez un peu devancé nos questions, en parlant de la négociation, des informations que vous auriez sur les projets de LOU football et le Lyon Athlétisme, ce sont les deux clubs directement impactés dans l'enceinte même Tony Garnier plus que stade de Gerland puisque, l'OL n'avait pas d'impact sur les parties annexes à l'intérieur du stade.

J'entends bien que ça n'aura pas d'impact avant 2018 ; ce ne sont pas les informations que j'ai eues puisqu'il me semble que l'on a déjà demandé à ces clubs de réfléchir pour janvier 2017 et que, si tout est calé pour le début de saison 2019/2017, ce n'est pas du tout certain qu'ils puissent rester à partir de janvier ; pour leur activité, cela raccourcit les délais.

J'aimerais avoir la certification et pas simplement l'attestation de l'intention, de l'adjoint au sport. Il y a moins d'un mois que l'on a posé la question, cela a été quasiment balayé d'un revers de main, aujourd'hui on arrive dans le dur et deux clubs qui seront bientôt « sans terrain de jeu », cela me semble fort dommageable.

Une solution c'est de se reporter pour l'athlétisme sur Parilly et la halle Diagana mais, enfin, ce n'est pas la proximité quand il faut envoyer des enfants du 3^e et du 7^e à la Duchère ; Parilly est un peu plus simple en métro, je vous l'accorde, mais ce n'est pas simple le mercredi après-midi.

Pour le football, je ne vois pas beaucoup de solutions, hormis partager avec des clubs qui occupent déjà bien les créneaux de part et d'autre de nos arrondissements.

Sur la question de la piscine, voilà un équipement qui sort du service public, pour une ville qui en manque déjà beaucoup. Monsieur GEOURJON y avait fait allusion, le mois dernier ; on est en sous-équipement, si on ne prend que l'arrondissement qui fait la taille d'Annecy, on pourrait s'amuser à compter les équipements de piscines entre d'autres villes et notre arrondissement ; si on rapporte ensuite à la Rive Gauche, on touche le ridicule.

Quand on entend la ministre de l'éducation nous annoncer que l'on va rendre aujourd'hui la piscine et la natation obligatoires et que chaque enfant saura nager en sortant du primaire, j'ai beaucoup de doutes sur la réalisation de cet objectif dans les années qui viennent, à Lyon en tous cas.

Dernière chose qui me laisse perplexe, en plus de ces équipements sportifs à disposition des jeunes et des moins jeunes, il y a aussi la question des services des sports de la ville de Lyon qui sont intégrés et accueillis aujourd'hui dans le bâtiment principal d'entrée avec un gardien, des services techniques et auxquels on a déjà fait part de leur prochain départ, en début 2017 ; une répartition sur des sites connus pour certains, inconnus pour d'autres.

Que des services soient relocalisés, ce n'est pas anormal, mais en attendant, s'il n'y a plus de gardiens à l'entrée et que l'on perdure dans l'activité de ces clubs, il y a quelques contradictions dans la gestion de ce dossier.

Si je suis inquiète et, je vous l'avais déjà dit le mois dernier, ce n'est pas pour remettre en cause l'installation du LOU RUGBY à Gerland ; le stade de Gerland a besoin d'une équipe locataire, « propriétaire » d'un bail emphytéotique, qui le fasse vivre, on est bien d'accord.

Ce que je veux vraiment exprimer, c'est l'absence d'anticipation : « que fait-on avec ces clubs ? »

Vous dites qu'il y a une intention, c'est bien mais, j'ai peur que même si l'on trouve des solutions, qu'elles soient éloignées des structures actuelles et donc, qu'il y ait une moindre offre pour les clubs de proximité sur notre arrondissement et sur la Rive Gauche, dans deux arrondissements qui augmentent en population avec des jeunes familles qui souhaitent que leurs enfants puissent avoir une activité sportive de loisir.

C'est principalement sur ces sujets que je suis inquiète et embarrassée par ce dossier car sur le fond on en a besoin mais au niveau de la Ville ; comment va-t-on trouver des solutions pour que les enfants du 7^e arrondissement puissent faire du sport dans le 7^e.

Sur ce dossier, nous nous abstiendrons.

M. GEOURJON : *Si je devais résumer ce dossier, je dirais « amateurisme » et manque d'anticipation. Dès 2008, j'avais demandé au maire de Lyon, une évaluation et information sur le devenir des équipements sportifs de Gerland. Avec Michel HAVARD à l'époque et dès 2009, je demandais avec les conclusions que j'avais faites devant le conseil municipal, que l'on se projette sur l'après Olympique Lyonnais à Gerland et que l'on ait une vision d'ensemble globale de l'avenir du site sportif de Gerland.*

Aujourd'hui, en 2016, je regrette que 7 ans après, on n'ait pas de vision de perspectives sur l'avenir.

Loïc GRABER a apporté quelques informations dans son intervention mais, il dit : « ne vous inquiétez pas, on va trouver des solutions pour le football, il reste encore 2 ans » Cela fait 7 ans que l'on aurait dû y travailler. Même chose pour l'athlétisme et pour la piscine, il ne faut pas que l'on s'inquiète puisque l'on est en saison d'été, c'est juste l'année prochaine qu'il n'y aura plus de piscine à Gerland. Il y a quand même là un manque d'anticipation caractérisé.

On vous le reproche fréquemment. Sur les équipements publics type écoles et nous avons des exemples sur le 7^e arrondissement ou sur les crèches et là, c'est un autre exemple qui ne nous paraît pas du tout satisfaisant.

Amateurisme également : Loïc GRABER a rappelé que ce sont 15 ha en centre ville (Gerland c'est le centre de la ville de Lyon), on ne parle pas d'un petit tènement de 50 m² au fin fond d'une impasse et, pour toute information les élus d'arrondissement ont une page A4 qui s'intitule Note de synthèse relative au rapport 24642. Les élus municipaux n'ont pas mieux d'ailleurs, donc il n'y a pas de jalousie, c'est le rapport que j'ai reçu au niveau de la ville de Lyon.

Loïc GRABER a donné un peu plus d'informations sur les loyers, ce qui est une bonne chose et, le montage avec une part fixe et une part variable me paraît quelque chose d'intéressant, pour défendre les intérêts de la ville de Lyon et je trouve que c'est une belle négociation.

Je pense que l'on aurait pu avoir, le conseil d'arrondissement en particulier, une présentation du projet, pas dans une version préliminaire. Je comprends que tout ne soit pas acté, il faut que la SASP LOU RUGBY prenne possession des lieux pour faire une étude plus en profondeur sur les potentialités du terrain et du site mais je pense que l'on a un vidéo projecteur devant nous et ça aurait pu être intéressant que l'on ait une présentation du projet, de l'impact pour l'arrondissement, de l'importance des droits à construire qui vont être attribués à ce projet.

Aujourd'hui, on n'a pas du tout de visibilité sur cette notion ni sur la nécessité ou pas pour le LOU RUGBY d'utiliser d'autres terrains de la plaine des jeux de Gerland. C'est pourtant une information qui me paraît intéressante et importante.

Enfin, mise à part le fait que la piscine d'été de Gerland sera privée à partir du 1^{er} janvier 2017 et donc, à priori plus accessible aux habitants du 7^e et au-delà, nous n'avons pas de perspectives non plus sur les équipements nautiques.

Le 31 mai, on en avait parlé longuement en conseil d'arrondissement du 7^e, le 6 juin, j'ai interpellé le maire de Lyon aussi bien sur le problème de la piscine Benjamin Delessert que sur le LOU, avec des réponses très évasives sur les deux points.

Je sais que Madame le Maire s'est battue pour la piscine Delessert mais, malgré tout, on est dans un amateurisme assez affligeant et sans remettre en cause la venue du LOU RUGBY à Gerland puisque, dès 2009, je concluais que si l'OL partait, la venue à Gerland d'un club, devait être le LOU RUGBY. Il faut trouver un équilibre financier pour le rugby, c'est évident mais il faut aussi informer

les élus et débattre des perspectives à court et moyen terme et en l'absence de ces informations, je m'abstiendrai sur ce rapport. Merci.

M. GRABER : *Quelques observations très rapides, plutôt de forme : la délibération complète n'était pas dans les documents transmis mais elle a été remise en commission immobilier où étaient présents l'ensemble des élus et groupes politiques, vendredi après-midi. Donc, vous avez le bail complet, je l'ai là, je pourrai vous le laisser si vous le désirez, ainsi que la délibération complète. L'ensemble des éléments a été remis aux différents groupes politiques.*

Vous êtes élu comme moi au conseil municipal donc je vous laisserez parler du manque d'anticipation à l'occasion du prochain conseil municipal.

Les clubs ont jusqu'à 2018 pour pouvoir utiliser les terrains du stade de Gerland, c'est ce qui est marqué dans le bail emphytéotique. En particulier le terrain utilisé par le LOU foot restera utilisable par ce club jusqu'en 2018, ce qui n'interdit pas et c'est l'objet des discussions actuellement menées entre Yann CUCHERAT et le président et les administrateurs de ce club, de se poser des questions sur leur fonctionnement aujourd'hui et dans le temps ; c'est peut-être de cela dont vous vouliez nous parler Madame DAGORNE.

Le LOU Athlétisme : jusqu'en 2018, ils auront la possibilité d'utiliser la piste d'athlétisme qui est autour du stade actuellement utilisé par le LOU foot, côté Tony Garnier. La question se pose sur ce qu'il adviendra après 2018.

Concernant les services des sports de la ville de Lyon, je ne sais pas quelles informations vous avez eues mais ce qui est prévu dans le bail, c'est que le service des sports de la ville de Lyon doit libérer l'ensemble des espaces pour mai 2018 c'est-à-dire 17 mois après le 1^{er} janvier 2017.

D'ores et déjà un certain nombre d'hypothèses est travaillé par la direction des sports et de la construction pour relocaliser le service des sports et un certain nombre de sites répond effectivement aux différents besoins.

Pour les clubs, il y a aujourd'hui la ligue Rhône-Alpes de football qui s'installe à Tola Vologe qui était, jusqu'à présent réservé à l'OL donc, complètement fermé à tous les clubs et à toutes pratiques amateurs. Demain, cet espace qui était fermé sera ouvert aux pratiques amateurs donc, à celles et ceux qui souhaitent pratiquer leurs activités.

Concernant la Plaine des jeux, effectivement des terrains qui étaient utilisés par l'OL, seront libérés et on est en train de regarder si la totalité de ces terrains pourra être utilisé dans la Plaine des jeux. Il n'y a pas d'autre impact sur la Plaine des Jeux.

La présentation du projet global : c'est bien la difficulté que nous avons aujourd'hui, c'est que le LOU a besoin de la signature de ce bail et de sa mise en place officielle, pour pouvoir définir (ils disposent de quelques mois pour le faire) leur projet d'aménagement et d'investissement pour le stade. Donc c'est compliqué de pouvoir montrer aujourd'hui, ce qui se fera dans le stade, le type d'aménagement et d'équipement, y compris pour la piscine mais ce sont bien des choses qui sont prévues et en cours de travail.

La volonté de la SAPS LOU RUGBY et de son principal actionnaire, c'est de travailler en étroite relation avec les partenaires locaux pour un projet qui corresponde aussi aux besoins et aux spécificités du territoire.

Mme LA MAIRE : *En complément, je dois indiquer qu'il y a une bonne nouvelle : c'est le périmètre qui est attribué au LOU RUGBY qui fait que nous récupérons des terrains de la Plaine des jeux qui étaient utilisés auparavant par l'OL. C'est quand même une bonne nouvelle pour les clubs de l'arrondissement et peut-être d'ailleurs.*

Il y a un certain nombre de terrains que nous allons pouvoir utiliser.

Mme DAGORNE : *Merci pour ces précisions. Concernant le LOU Athlétisme, il n'y a pas que la question de la piste, il y a aussi à l'entrée, en face du bâtiment du service des sports, un espace d'entraînement une petite piste d'athlétisme, il y a la zone d'aire de jeux pour l'école d'athlétisme et du saut à la perche je crois ; c'est aussi sur cette partie- là qu'il faut être vigilants mais si c'est pour 2018, ça nous laisse un peu de temps ; en attendant, ça pose des questions.*

Le transfert à la ligue Rhône-Alpes de football, ça ne veut pas forcément dire ouverture à la pratique autre que des activités encadrées par la ligue Rhône-Alpes, ça peut être des compétitions mais pas forcément la pratique de sports de proximité et de loisir.

Je reviens sur les propos que nous avons déjà eus le mois dernier, concernant la marche quasiment forcée vers l'élitisme à partir d'un certain âge, d'un certain nombre de clubs et en football et dans d'autres sports, du fait à la fois des politiques de partenariat des collectivités et des fédérations et du manque d'équipement qui vient se corréliser à cette politique d'élitisme.

Mme LA MAIRE : *Je ne peux quand même pas vous laisser dire ça ; la politique de la ville de Lyon est quand même très axée sur le sport santé et le sport nature.*

Nous votons de nombreuses subventions pour de grandes manifestations sportives comme celle de marche nordique aujourd'hui. Ces manifestations touchent en grande partie des sportifs amateurs. Les exemples de marche familiale au travers de la ville, c'est vraiment axé sur la pratique amateur. Regardez le nouvel équipement des Berges du Rhône dans le 7^e : le développement de cet équipement est aussi axé sur la pratique amateur. Il y a un véritable projet que soutient très fortement Yann CUCHERAT, qui a été l'élite, et qui se rend compte qu'il y a aujourd'hui un vrai besoin pour toute la population de faire du sport ; il a à cœur de développer tous ces projets de sports amateurs.

Mme DAGORNE : *Je n'ai rien contre ces grands évènements mais après c'est une question de vision du rôle que l'on voit jouer au sport dans notre société.*

Tous ces grands évènements font la promotion du sport. Que Lyon soit ville pilote, c'est parfait mais qu'à côté de ça, on oublie, parce que ce n'est pas la même chose, le lien social que l'on a dans un club avec des bénévoles qui accompagnent au quotidien des enfants de leur quartier, ou d'ailleurs, tous les mercredis après-midi, ce n'est pas la même chose que de mettre la moitié d'une ville ou de sa région à courir au run in Lyon.

Je vous parle de ces gamins qui aujourd'hui, ont moins de place pour être encadrés. C'est la même chose quand on nous explique que les grands évènements sur les berges l'été, c'est du lien social. Oui c'est une forme de lien social : les guinguettes sur les berges c'est très bien mais ça ne remplace pas le travail que va faire la MJC, l'école, la Maison de l'enfance.

Le financement de grands évènements qui font courir plein de gens et des amateurs, c'est parfait mais ça ne suffit pas et ce n'est pas là que nos enfants trouvent leur place.

M. GEOURJON : *Je suis en phase avec ce que vient de dire Madame DAGORNE. Les grands évènements c'est promotionnel pour inciter tout un chacun à se mettre au sport, c'est très motivant y compris pour les plus jeunes mais ça ne remplace pas le fait d'être dans une association avec un encadrement, une régularité, un apport technique aussi.*

Le FC Lyon par exemple a six sections en U11 et plus que trois en U13, il y a la moitié des gamins (certains veulent arrêter pour le passage au collège) mais ça veut dire que le club ne peut pas reprendre la moitié des enfants. S'il le voulait, il ne pourrait pas et, là on a bien une forme de sélection et moi je connais des enfants qui en ont été victimes donc c'est une réalité.

Ce n'est pas que le club veuille faire absolument de l'élitisme, c'est que le club ne peut avoir que trois équipes en U13 et il retient les meilleurs joueurs pour que dans les compétitions de la ligue, il puisse améliorer son classement, c'est légitime ; s'il avait plus de créneaux, il pourrait ouvrir une quatrième ou cinquième section U13 en fonction du nombre de demandes qu'il aurait.

En U13, il y a une catégorie « compétition » et une catégorie « loisir » donc la Fédération Française de football a bien prévu qu'à partir du U13, il y ait des gamins qui ont plus de facilité ou un meilleur physique qui peuvent s'inscrire dans des championnats et d'autres enfants qui ont envie de pratiquer un sport collectif encadrés par des animateurs dans une structure régulière mais plus avec un objectif de loisir. Merci.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité

(4 abstentions : M. GEOURJON, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

20 - Lyon 7^e et St Fons - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition consentie par EDF au profit de la ville de Lyon d'un terrain sis rue de Surville en limite de Lyon 7^e et de la commune de Saint Fons – EI 99 061.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : L'ironie du sort veut qu'alors que nous venons de discuter du stade de Gerland, la ville de Lyon est dans l'obligation de prolonger la mise à disposition du terrain qui sert de stationnement.

Cette convention de mise à disposition a été consentie entre EDF et la ville de Lyon propriétaire du terrain de Surville, elle arrive à échéance le 18 juillet 2016.

Nous sommes dans l'obligation de prolonger cette convention de mise à disposition et comme cela était pour une durée de 5 ans et, vu en commission, l'avenir du stade sera décidé, notamment sa capacité, demain cette convention pourra être modifiée à ce moment -là.

Je vous remercie de donner un avis favorable, sachant que ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21 - Lyon 7^e - Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial constitutive de droits réels consentie par VNF à la ville de Lyon pour l'exploitation du Centre Nautique Tony Bertrand situé quai Claude Bernard – EI 07 029.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : La convention d'occupation temporaire d'une partie du domaine public fluvial, à usage de centre nautique, consentie par VNF à la ville de Lyon, arrivée à échéance le 31 décembre 2015, a été prolongée par la conclusion d'un avenant en date du 24 décembre 2015, pour une durée de 6 mois supplémentaires soit jusqu'au 30 juin 2016.

La ville de Lyon a souhaité, compte tenu des nombreux investissements engagés s'élevant à 30 000 000 € TTC, dans le cadre de son projet de réhabilitation du Centre Nautique Tony Bertrand, bénéficier d'une convention de longue durée assortie de droits réels d'une durée de 18 ans.

L'occupation se fera à titre onéreux moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 23 125.50 euros.

Je vous rappelle juste que le dernier aménagement du centre nautique Tony Bertrand va être réalisé cet été et cet automne, à savoir la mise en place d'un point restaurant sur place, qui sera ouvert aussi bien au public qui fréquente le Centre mais aussi au public extérieur à cette piscine.

Le restaurant ouvrira en avril 2017.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22 - Lyon 7^e - Transfert à titre gratuit d'une partie du centre Berthelot situé 14-16 avenue Berthelot et rue Appleton au bénéfice de l'Etat – EI 07075 – numéros inventaire 07075B000 – 07075C000 – 07075D000 – 07075L000 - 07075T001-03.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : La ville de Lyon est propriétaire de l'ancienne École du Service de Santé Militaire située 14-16 rue Berthelot à Lyon 7^e, aujourd'hui dénommée Centre Berthelot.

Divers organismes universitaires sont accueillis dans le Centre Berthelot à savoir l'Institut d'Etudes de Sciences Politiques (IEP), l'Institut des Sciences de l'Homme (ISH) aux côtés de bâtiments dévolus au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CHRD) et à d'autres services municipaux ou associations occupantes de la ville de Lyon.

Dans le cadre du Plan Etat-Région 2000-2006 et du plan Campus, des travaux de rénovation du bâti pour près de 9 millions d'euros TTC ont été entrepris et financés par l'Etat depuis 2011 (création de l'amphithéâtre Leclair, rénovation de la bibliothèque de l'IEP), 3 millions d'euros et 2,5 millions d'euros sur différents bâtiments à l'intérieur de ce tènement.

Il convient donc de mettre en place, à la demande de l'Etat, cette mise à disposition de la ville de Lyon à l'Etat, ce qui suppose une division de la propriété puisque certains bâtiments resteront propriété de la ville de Lyon, d'autres seront remis à l'Etat.

Sont concernés par cette cession au profit de l'Etat, le bâtiment B qui comprend aujourd'hui, l'Institut d'Etudes Politiques - IEP, le bâtiment C qui comprend l'Institut de sciences de l'Homme, le bâtiment D qui comprend également l'Institut d'Etudes Politique et enfin, le bâtiment L situé rue Appleton, occupé par l'IEP.

Cette cession, comme cela a déjà été le cas pour d'autres bâtiments mis à disposition à l'Etat, intervient à titre gratuit avec une clause de retour en cas de cessation d'affectation des biens immobiliers, au titre des besoins de l'enseignement pour une durée de 40 ans.

La valeur est estimée par France Domaine, à 7,9 millions d'euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 - Dénominations de voies nouvelles ZAC des Girondins à Lyon 7^e.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Le premier espace est l'« Allée Léopold Sédar Senghor », dans le prolongement de l'allée Léopold Sédar Senghor, entre la rue Clément Marot et la future voie nouvelle dans le prolongement de la rue des Girondins.

Léopold Sédar SENGHOR (1906-2001) : Homme politique, il fut député à l'Assemblée Nationale française et Président de la République du Sénégal de 1960 à 1980. Homme de lettres, il fut écrivain et poète. Son engagement dans la littérature francophone lui ouvrit les portes de l'Académie Française en 1983.

Le deuxième espace est la « Rue Michel Felizat », dans le prolongement de la rue Michel Felizat, entre la rue Clément Marot et la rue Crépet, puis entre la rue des Balançoires et la rue Lortet.

Michel FELIZAT (1856-1903) : Constructeur de bateaux à vapeur et notamment des célèbres bateaux-mouches dans le quartier de la Mouche à Gerland.

Le troisième espace est la « Rue Simone de Beauvoir », dans le prolongement de la rue Simone de Beauvoir, entre la rue Clément Marot et la future voie nouvelle dans le prolongement de la rue des Girondins.

Simone DE BEAUVOIR (1908-1986) : Femme de lettres et philosophe, elle était très attachée, par sa vie et son œuvre littéraire, au combat pour la condition féminine.

Le quatrième espace est la « Place Vaclav Havel », longeant la rue Crépet, entre la future allée Léopold Sédar Senghor et la future allée Eugénie Niboyet.

Vaclav HAVEL (1936-2011) : Homme de lettres, il commence, dès l'âge de 19 ans, à publier articles et nouvelles. Inspiré par le théâtre de l'absurde et l'héritage kafkaïen, il se fait, dans les années 1960, une très belle réputation internationale dans le monde du théâtre.

Homme politique tchèque, il fut cofondateur et porte-parole de la Charte 77, une organisation de défense des Droits de l'Homme en Tchécoslovaquie.

En 1989, après la Révolution de Velours, qui met un terme au régime communiste, il est élu Président de la République tchécoslovaque, puis Président de la République tchèque de 1993 à 2003.

A son décès en 2011, les chefs d'Etat de l'ensemble de la communauté internationale ont salué son action en faveur de la démocratie et de la dignité de l'être humain.

Le cinquième espace est l'« Allée Eugénie Niboyet », entre la rue Crépet et la rue Pré Gaudry.

Eugénie NIBOYET (1799-1883) : Née dans une famille bourgeoise protestante montpelliéraine, Eugénie Mouchon épouse en 1822 un avocat lyonnais, Paul-Louis Niboyet. Elle fréquente les milieux progressistes de la capitale où la famille s'installe.

Elle se mobilise pour la réforme des prisons, l'amélioration de l'éducation et l'abolition de l'esclavage, adhère au mouvement saint-simonien dans lequel elle exerce des responsabilités. Par ailleurs, elle se rapproche des disciples de Fourier, pour qui le progrès social passe par l'émancipation des femmes.

De retour à Lyon, elle lance en 1833 le premier journal féministe de province « Le Conseiller des femmes ». En 1836, elle crée un nouveau journal « La Gazette des femmes » qui lutte pour l'exercice des droits politiques et civiques pour les femmes, ralliant à sa cause de nombreuses personnes dont Flora Tristan. Elle fonde le premier quotidien français féministe « La Voix des femmes, journal socialiste et politique, organe d'intérêt pour toutes les femmes ». Le journal cesse de paraître suite à la Révolte populaire de 1848.

Eugénie Niboyet se retire de la vie publique, cherche refuge à Genève où elle travaille comme traductrice jusqu'en 1860. De retour en France, elle s'intéresse toujours aux causes féministes mais a cessé d'être militante.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 547 017,15 euros. Approbation et autorisation de signer les conventions de financement.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : La ville de Lyon développe une politique de lutte contre l'exclusion et l'isolement, axée notamment sur un soutien fort aux associations qui interviennent en direction des personnes âgées. Ce soutien se concrétise par une aide au financement d'actions spécifiques destinées à rompre l'isolement des personnes âgées au sein de la cité et de protection de la santé.

Le 7^e arrondissement est concerné par : le Colombier foyer-restaurant pour un montant de 19 000 euros – fonctionnement de l'EHPA Marc Bloch ouvert aux résidents de Marc Bloch mais aussi à toutes les personnes du quartier. 1 500 euros en faveur du Patio des Aînés pour son fonctionnement. Une subvention de 2 000 euros à ALBATROS pour le fonctionnement de ce groupe interdisciplinaires de formation, de recherche en soins palliatifs. Les années précédentes, nous avions une association qui s'appelait Résonance, qui malheureusement n'existe plus. 3 000 euros pour Le chantier collectif qui effectue des lectures vivantes dans nos EHPA et 500 euros pour l'Ecole des Grands Parents Européens de Lyon Rhône.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

25 - Délégation donnée aux Conseils d'arrondissement de préparer, passer, exécuter et régler les marchés sans formalités préalables.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Dans le cadre de la réforme des marchés publics, notamment quand il s'agit de montants inférieurs au seuil proposé, le conseil municipal donne délégation aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés, sans formalité préalable.

Vous avez la liste des marchés que l'on peut passer de manière tranquille.
Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

26 - Programmation financière 2016 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

Mme CONDEMINÉ : Il n'y a pas de grands changements cette année, les montants restent les mêmes et si vous voyez une augmentation de 34 000 euros, il s'agit d'une répartition que nous avons souhaitée désormais simplifier puisqu'au lieu d'avoir des crédits répartis à la fois dans la délégation politique de la ville et dans la délégation emplois, désormais, tout sera rassemblé dans la délégation emplois, pour avoir une lecture plus rationnelle.

Des associations sont soutenues dans le cadre de la politique emploi et insertion professionnelle, une vingtaine qui a répondu à des appels à projet.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

27 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du fonds associatif local et du Fonds d'Initiatives Locales au titre du contrat de ville (convention territoriale de Lyon 2015-2020)

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : En vue de développer les liens sociaux, le vivre ensemble, les formes de solidarité par la rencontre entre les différentes populations et l'implication des habitants, la ville de Lyon et l'Etat ont constitué dans le cadre du contrat de ville un fonds réservé aux petites associations intervenant dans les quartiers prioritaires.

Les associations passent devant un jury des différents services de la ville de Lyon et des élus en charge de la politique de la ville afin de présenter leur projet pour l'année.

Nous faisons l'analyse du bilan de l'année précédente et nous analysons les documents administratifs et financiers de l'association afin de déterminer le montant de la subvention qui lui est attribuée pour l'année en cours.

Les actions portées par ces associations peuvent avoir une dimension collective ; elles vont se dérouler sur l'année, elles doivent être en direction des habitants des différents quartiers de la politique de la ville, être ouvertes et accessibles à tous et développer des liens de synergie, de pratique du réseau.

Dans le 7^e arrondissement, pour ce premier volet, sont concernées les associations suivantes : Les Dames de Gerland pour un montant de 4 500 euros et l'Association des Jeunes de Gerland pour un montant de 4 500 euros.

Ces montants représentent une part non négligeable de leur budget, entre 70 et 80%, ce qui leur permet de mener à bien l'ensemble de ces actions et on ne peut que se féliciter de ces subventions attribuées par rapport au travail fourni par ces associations.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Je lève la séance du conseil d'arrondissement et nous vous attendons pour le verre de l'amitié offert par la mairie du 7^e arrondissement dans la salle Villon.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 21h35.
